



**SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA**  
SOCIETE D'ETAT AU CAPITAL DE 63 308 000 270 FRANCS CFA  
Siège social : 55, Avenue de la Nation 01 BP 54 Ouagadougou 01  
Téléphone : (226) 25 30 61 00 Fax : (226) 25 31 03 40 télex : 5208 BF

## **APPEL D'OFFRES N° 52/2017/DMP**

**Ouagadougou, le 04 octobre 2017**

**Financement : Fonds propres SONABEL, budget 2017**

**Objet : Extension des réseaux HTA/BTA à Ouagadougou (Tengandogo section 982 et 882, Boassa, Section 654, Koubri (section AN) et Zarsin.**

1. Le Directeur Général de la SONABEL lance un appel d'offres pour les travaux d'extension des réseaux HTA/BTA à Ouagadougou, Koubri et Zarsin.

Les travaux sont financés sur fonds propres SONABEL, budget 2017.

Un agrément de catégorie R1 au minimum est exigé à chaque Entreprise soumissionnaire ou à chaque membre d'un groupement d'Entreprises soumissionnaires.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'Administration.
3. Le délai d'exécution des travaux ne devrait pas excéder cent quatre vingt (180) jours.
4. Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres au Département des marchés de la SONABEL où il est mis en vente au prix forfaitaire et non remboursable de **deux cent mille (200 000) F CFA**, payable à la caisse siège de la SONABEL.
5. Les offres présentées en un original et quatre (4) copies, conformément aux instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission du montant de : Six millions (6 000 000) de francs CFA.

Devront parvenir ou être remises au secrétariat du Département des Marchés le **jeudi 02 novembre 2017 à 09 heures**, soit l'heure d'ouverture des plis qui sera faite immédiatement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

6. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de cent vingt (120) jours, à compter de la date de remise des offres.

**François de Salle OUERDRAOGO**  
Officier de l'Ordre National